



MAURIENNE GENEALOGIE

cotisation annuelle + envoi flash infos
par internet: 25 € et 35 pour 1 couple
par la poste 30 € et 40 pour 1 couple
Abonnement revue CEGRA 20 €

INFOS

Rédaction:
Josette Limousin
Jandj.limousin@gmail.com
Alain Taravel
Alain.taravel@laposte.net



maurienne-genealogie.fr

Maurienne Généalogie 312 Rue des Murgés 73830 Saint Julien Montdenis

Numéro 312 Mars 2024

Calendrier 2024

Avril 2024

Mercredi 03/04 Permanence tous local 17h30
Vendredi 05/04 Lecture d'actes tous local 17h30
Présentiel ou distanciel
Jean Marc DUFRENEY

Samedi 06/04 Assemblée Générale tous local 18 h

Mercredi 10/04 Permanence tous local 17h30
Atelier Généatique tous local 17h30
Samedi 13/04 Cours de paléo inscrits local 09h00
Présentiel et distanciel
Bruno GACHET

Samedi 13/04 Conférence tous local 15 h

Mercredi 17/04 Permanence tous local 17h30
Mercredi 24/04 Permanence tous local 1 7h30

La permanence des mercredis (y compris les jours d'atelier) est assurée sans sujet préalable.

Mai 2024

Vendredi 03/05 Lecture d'actes tous local 17h30
Présentiel ou distanciel Jean Marc DUFRENEY
Samedi 11/05 Cours de paléo inscrits local 09h00
Distanciel ou Présentiel Bruno GACHET
Mercredi 15/05 Permanence tous local 17h30
Mercredi 22/05 Permanence tous local 17h30
Mercredi 29/05 Permanence tous local 17h30

Certaines permanences se tiennent désormais sur rendez-vous. Il s'agit :
du Dépannage Latin pierrotblazy@orange.fr
Et de l'atelier informatique serge.michel73@free.fr
De l'aide à la recherche : odile.romanaz@orange.fr

Animations

Conférence de L. Paulin le 13 avril à 15h au local, sur le thème : "des Herminonnais au bled" ou l'histoire de l'émigration de personnes d'Herminon en Algérie.

Visite des Archives de St Jean de Maurienne et découverte des photos du fond Léger
25 et 26 Mai ; visite commentée du cimetière Tosi de St Jean de Maurienne

Généatique 2024

J'ai l'honneur de vous annoncer avoir été récemment désigné comme ambassadeur Généatique pour Maurienne Généalogie
www.geneatique.com

Les ambassadeurs sont des utilisatrices ou utilisateurs du logiciel Généatique, adhérents d'associations et clubs locaux de généalogie, qui se proposent d'être des référents Généatique auprès des autres membres grâce à leur connaissance du logiciel. Ils organisent des sessions formelles ou informelles de formation au logiciel pour répondre aux demandes dans leurs clubs. Ils s'engagent aussi à partager leur expérience en tant qu'utilisateurs de Généatique sur leurs réseaux sociaux, blogs ou site web.

Aussi, j'organiserai de manière régulière et mensuelle, lors d'une des permanences du mercredi, des sessions dédiées à Généatique.

En lien avec le bureau et le Président, nous définirons les dates de ces sessions sur le calendrier du bulletin. La toute première est fixée au **mercredi 10 Avril**. Je suis également à votre disposition pour vous apporter ou chercher des réponses à vos questions liées au logiciel par mail à l'adresse suivante :

serge.michel73@free.fr

Serge Michel

Dernier Rappel Cotisation 2024
Attention ! Vous n'avez plus que quelques jours pour régler votre cotisation.

Le non paiement entrainera, fin Mars, la clôture de l'accès à Généabank, à Expo Actes et le non envoi du bulletin mensuel.

Le montant de cotisation est différent en fonction du mode d'envoi du Bulletin MG Infos (par mail ou par Poste) et du nombre d'adhérents par famille.

Tarifs (inchangés) pour 2024

Individuel Internet 25€ Poste 35€
Couple Internet 35€ Poste 45€
Supplément abonnement à Généalogie et Histoire : 20€

Chèques à l'ordre de Maurienne Généalogie
À adresser à : **Pierre GRET**
348 Rue du Capitaine Bulard
73300 Saint Jean de Maurienne

L'école n'est pas toujours exemplaire...

Lettre à M l'inspecteur de l'Académie. Le 27 Octobre 1876.

« J'ai l'honneur de vous demander le rapport que vous me demandez sur l'ensemble des faits qui ont amené le déplacement de M et Me GEORGES, instituteur et institutrice à St Colomban des Villards. C'est en février dernier que j'ai eu à m'occuper la première fois de ces fonctionnaires, une grave mésintelligence existait entre eux et l'instituteur de St Alban. J'ai constaté de part et d'autre que des propos injurieux avaient été tenus en public et qu'on se diffamait réciproquement à l'envi ; j'ai dû en conséquence, adresser aux uns et aux autres un blâme sévère.

Dans le cours de l'enquête que je fis alors, j'appris en outre que M et Mme GEORGES manquait de zèle et d'exactitude et que ni dans sa conduite au dehors, ni dans ses paroles en classe, Mme GEORGES n'était aussi retenue et aussi prudente que l'aurait dû être une institutrice et une mère de famille.

Le vendredi 21 avril comme je me rendais aux Villards vers les neuf heures du matin, je rencontrais sur la route à deux lieues de St Colomban M. GEORGES qui avait laissé là sa classe, et descendait, m'a t'il dit à la Chambre pour y toucher son mandat du mois de mars.

Plus tard, vers le milieu de juin, j'arrivais à savoir que les écoles de St Colomban avaient été transférées du local où elles étaient autorisées à se tenir, dans un autre local dont l'année précédente M. GEORGES avait lui-même demandé et obtenu l'abandon sous prétexte qu'il n'était point du tout convenable.

Les écoles avaient cédé la place à un cabaret et non seulement M. GEORGES n'avait point protesté, ne m'en avait point signalé, cette mesure illégale, prise par la maire de St Colomban, mais il avait reçu, ainsi qu'il me l'a avoué lui-même, une somme de cinquante francs pour prix de son consentement et de son silence.

En juillet je dus encore aller à St Colomban pour faire une enquête sur des faits graves qui m'étaient signalés à la charge de l'instituteur et de l'institutrice et j'ai constaté 1^{er} que M. GEORGES avait frappé quelques fois ses élèves, 2^{ème} que ni lui ni sa femme n'étaient exacts aux heures de classe, et 3^{ème} que Mme GEORGES était légère, inconséquente dans sa conduite et que le public se scandalisait déjà de sa conduite avec le cabaretier établi dans l'ancien local des écoles.

De plus, j'avais trouvé en arrivant, l'instituteur et l'institutrice absents des salles de classe, et cinq ou six garçons et deux filles abandonnés à eux-mêmes, dans deux salles distinctes, il est vrai, mais ayant entre elles une porte de communication. M. et Me GEORGES allégerent que ce jour là était la fête patronale et qu'ils avaient le droit de ne point faire classe. Je leurs fis observer qu'ils auraient dû m'avertir de cette circonstance plusieurs jours à l'avance, recommandant aux enfants de ne point venir en classe et enfin fermer les écoles où des enfants des deux sexes ayant toutes facilités de se trouver ensemble, il pouvait se produire les plus fâcheux désordres.

A la suite de cette enquête j'aurais pu demander le déplacement immédiat de M. et Me GEORGES, mais sur les instances de M. le Maire et de M. le curé de St Colomban, je pris la résolution de ne rien faire avant la travail général des mutations ; nous étions arrivés presque à la fin de l'année scolaire et je croyais pouvoir différer jusqu'à cette époque.

Les choses étaient en cet état et je préparais mes propositions pour le mouvement du personnel lorsqu'à la date du 21 septembre vous m'écrivîtes qu'il vous était arrivé à vous et à M. le Préfet des rapports tels que le déplacement du couple GEORGES était à peu près nécessaire.

C'est à la suite de cette lettre que je vous demande de proposer à M. le Préfet d'envoyer les deux époux à Albiez le Vieux. Je n'avais point à rechercher officiellement quels faits vous avaient été signalés. J'ai pris cependant des informations auprès de diverses personnes, et il en résulte que le bruit public accuse la conduite de Mme GEORGES avec le cabaretier dont j'ai parlé, qu'on dit partout que M. GEORGES a maltraité et battu sa femme à ce sujet. M. GEORGES lui-même a perdu le sentiment de sa dignité, jusqu'à se faire garçon de table chez ce cabaretier et servir les clients un jour de foire et c'est lui aussi qui, un autre jour, avait pris le tablier pour donner à diner dans ce même cabaret à M. le Procureur général qui était venu chasser à St Colomban.

Veillez agréer.....

L'inspecteur primaire »

AD 73 Relevé par Désiré Marcellin

A tes souhaits !

« A tes souhaits. Merci. A tes amours. A la prospérité des tiennes... » D'où viennent ces expressions courantes et que signifient-elles ?

Une coutume médiévale

Mathieu Avanzi, Docteur en langues et sciences du langage, explique : « l'usage de ces formules de politesse remonterait au Moyen Âge. À cette époque, **les croyances populaires associaient l'éternuement à l'arrivée d'une maladie** comme la peste. On pensait que l'éternuement était le moment où l'âme quittait brièvement le corps, créant ainsi une ouverture pour quelconque esprit néfaste. **Pour conjurer le sort et protéger la personne potentiellement malade**, les gens réagissaient rapidement en prononçant des phrases comme : « à ta santé », « que Dieu te bénisse » ou encore « à tes souhaits ».

A tes souhaits demeure la formule la plus usitée mais les expressions sont différentes selon les régions.

En Corse, on utilise une formule qui est davantage liée au bien-être de la personne, on dira « Salute ». Dans l'est de la France, les alsaciens ont emprunté au dialecte germanique « G'Sundheit » qui signifie santé, en allemand.

Pour les langues étrangères, elles sont le plus souvent à **connotation religieuse**. En anglais, on va dire « God bless you » qui signifie Que Dieu te bénisse. En espagnol, on fait aussi référence au Seigneur en utilisant le mot « Jesús », même si « Salud » (santé) est également employé.

J. Limousin

Les métiers intellectuels de nos ancêtres

Quels étaient les métiers d'autrefois ? On distinguait alors les métiers de la terre, les artisans et petits métiers urbains, ceux liés aux activités minières, métallurgiques, textiles, les manœuvres en tout genre, les personnels domestiques.

Un homme qui savait compter et écrire savait COPIER. Une activité « intellectuelle » très importante.

Des secrétaires en tout genre officiaient : *le praticien*, simple procureur judiciaire, *le procureur d'office*, proche de notre ancien avoué, *le procureur fiscal*, procureur des tribunaux seigneuriaux et le plus souvent *percepteurs*. Venaient ensuite *les sergents royaux*, sortes d'huissiers de justice, différents des *huissiers audienciers* chargés de la police des audiences, *les notaires*, *les avocats* et tout le personnel de l'administration *c'est à dite les lieutenants de bailliage, puis officiers des cours et des parlements*.

J. Limousin

Recueil des Délibérations et Actes officiels relatifs à la réunion de la Savoie à la France en 1860 parus dans « Le Moniteur Universel » par Joseph Filsnoël (suite)

« Sire, en 1812, une petite communauté des sœurs de Saint Joseph était fondée à Aix les Bains et à Chambéry par S. Em. Le Cardinal FESH, sous le patronage et par les bienfaits de la Reine Hortense, Votre Auguste Mère.

Tant qu'Elle vécut, notre illustre fondatrice ne cessa de combler sa chère congrégation des témoignages de sa haute bienveillance et des marques de sa munificence royale.

Sire, Dieu a béni l'inspiration de Votre Auguste Mère. Sa petite colonie de Chambéry s'est merveilleusement développée, et se trouve maintenant établie dans toute la Savoie. Partout nos sœurs partagent leur vie entre le soin des enfants pauvres, l'éducation des jeunes filles du peuple et la direction des salles d'asile.

Au moment où nous ne pouvions nous consoler de la perte irréparable en la personne de l'immortelle Reine Hortense, nous ne soupçonnions pas que la Divine Providence nous préparait une protection plus puissante encore en la personne de Votre Majesté et de notre Impératrice Bien-aimée, patronnesse de tous les orphelinats et de tous les asiles de France.

Sire, dans la joie et l'ivresse universelles, nous sommes plus heureuses que bien d'autres. Nous n'avons rien à changer aux sentiments de nos cœurs : nous continuerons d'être les filles de l'illustre famille qui nous a introduites en Savoie, en appelant chaque jour les Bénédiction Divines sur Votre Auguste Personne, sur Notre Impératrice bien-aimée et sur Monseigneur le Prince Impérial.

Tels sont les sentiments, Sire, que toutes mes sœurs me chargent de déposer au pied du Trône de notre nouveau Souverain, à qui par tant de titres, nous sommes si heureuses d'appartenir.

Je suis avec un profond respect, Sire De Votre Majesté, la Très humble et obéissante servante, Sœur Marie Félicité VEYRAT.

Relevé par J. Limousin

Annulation d'une promesse de mariage en 1734 en Maurienne

Le 8 septembre 1734, le tribunal de l'Officialité de Saint-Jean-de-Maurienne examinait la plainte de Jacques OLIVIER contre Marie-Anne CUILLERAT, deux habitants de Villargondran : Marie-Anne qui avait promis d'épouser Jacques, avait changé d'avis ! Ce tribunal traitait les affaires religieuses des villes et villages dépendant de l'évêché de Maurienne.

« J'avoue avoir promis d'épouser Jacques, mais j'y étais forcée par les menaces et les mauvais traitements de mon frère. D'autre part, vous voudrez bien noter que j'ai 80 ans, que j'en suis réduite à m'appuyer sur des béquilles, et que je ne suis guère capable de supporter les charges du ménage. Je demande à être déchargée de ma promesse et j'offre de payer les dommages et dépens. »

Pourquoi accepter aussi facilement de payer une amende ? Parce qu'elle était coupable d'avoir rompu un serment fait dans une église, devant un prêtre ! Les fiançailles étaient presque aussi importantes que le mariage, puisque seul un tribunal religieux pouvait les annuler. Les juges acceptèrent sans sourciller son argumentaire : ils la libérèrent de sa promesse, mais elle fut condamnée « à une amende de 8 livres pour les réparations de l'église de Villargondran » qui se trouvait lésée dans cette affaire (elle n'avait pas touché les frais du mariage !) et à « 10 livres, 7 sols et 10 deniers aux dépens de l'instance ». S'il voulait des dommages et intérêts, J. OLIVIER pouvait s'adresser à un tribunal civil. On ignore s'il le fit.

Cette histoire montre bien le peu de cas que l'on faisait des femmes à cette époque: les juges ne tiennent aucun compte des « menaces » et des « mauvais traitements » du frère de Marie-Anne, devenu chef de famille en 1720, au décès de son époux. Pourquoi cette union était-elle si importante pour le frère et la fiancée ? Parce que Claude, célibataire, ne supportait plus de vivre avec sa sœur ? Qu'il avait un « arrangement » financier avec le fiancé ? Que Jacques, âgé de 66 ans, déjà deux fois veuf, voulait trouver quelqu'un pour tenir sa maison ?...

Quant à la fiancée, une finaude qui ne souffrait certainement pas d'Alzheimer, elle se vieillit outrageusement pour mieux convaincre ses juges: elle n'a pas 80 mais 63 ans, excusez du peu ! Elle s'est sans doute présentée au tribunal en vieille femme claudicante avec ses béquilles, le visage marqué par l'âge et ses 11 grossesses. Elle prétend même qu'elle peut difficilement tenir un ménage, ce que pourtant elle fait pour son frère : cet argument fallacieux montre que c'est Jacques lui-même qui ne lui plaisait pas : boniche pour boniche, elle préférerait être celle de son frère ! Et mensonge pour mensonge, était-il aussi méchant qu'elle le prétend ? En tout cas, les juges n'y ont vu que du feu !

Beaucoup de bruit pour rien : Marie-Anne mourut le 8 septembre la même année, peu après son tyran domestique, décédé le 14 août. Quant au fiancé, sans doute échaudé par l'action judiciaire, il préférera ne pas se remarier : il est donné comme décédé en 1747 au mariage d'un de ses fils.

Pour la petite histoire, 4 (!) des 11 enfants du 1^{er} mariage de Marie-Anne CUILLERAT avec Pierre-Antoine ROLETY (°1657/x1679/+1720) sont mes ancêtres directs !...

Claire Gandelot

« Mariage de jeune homme avec jeune fille est de Dieu, de jeune homme avec vieille femme Rien, de vieillard avec jeune fille est du Diable »

Proverbe géorgien

Victor Emmanuel de Savoie, fils du dernier roi d'Italie, est mort

Duc de Savoie et Prince de Naples, le chef de la maison des Savoie, famille qui régna sur l'Italie unifiée de 1861 à 1946, s'est éteint en Suisse à l'âge de 86 ans, après un long exil. Il était le fils du dernier Roi, Umberto II qui n'a occupé le trône que de mai à juin 1946 (il est alors surnommé le Roi de Mai).

Il a connu un exil forcé à l'âge de 9 ans, banni d'Italie avec tous les descendants mâles de la maison royale par la Constitution de 1946. C'était une sanction contre la collaboration de son grand-père, Victor Emmanuel III (Roi de 1900 à 1946), avec le régime fasciste et la signature des lois raciales. On lui reprochait de s'être accommodé de l'ascension de Mussolini et 20 années de compromission avec les fascistes.

Il n'a pu revenir dans son pays qu'en décembre 2002, après la levée de l'exil votée par le Parlement italien. Pour ce, il a dû jurer fidélité à la République, serment auquel il s'est longtemps refusé.

Il a néanmoins continué à vivre en Suisse, peu désireux, semble-t-il de rentrer vivre en Italie. Avec son fils Emmanuel Philibert, il a adressé en 2007, une lettre au Président de la République italienne, lui demandant la somme de 260 millions d'euros de dédommagement moral pour ce long exil de 56 ans. Ils exigeaient par ailleurs la restitution de leurs biens désormais en possession de l'Etat. Ces demandes ont rencontré de la part de la population et des dirigeants un véritable tollé et les deux hommes ont renoncé.

Sa vie, relativement prospère, a été entachée d'affaires plus ou moins graves **



18 décembre 2017

Victor Emmanuel de Savoie participe à une cérémonie privée en hommage à Victor Emmanuel (Vittorio Emanuele) et à son épouse, la reine Elena de Monténégro.



Il sera inhumé à Turin, dans la crypte des Savoie de la Basilique Superga qui domine la ville et où reposent ses ancêtres, à l'exception de son père Humbert II et de son épouse, inhumés à l'Abbaye d'Haute-combe, fondée au XII^{ème} siècle par des moines cisterciens et qui devint une nécropole ; elle abrite en effet les tombeaux des Princes de Savoie et des derniers Rois d'Italie.

« Les Savoie sont à Turin ce que les Médicis sont à Florence. Les souverains savoieards ont fait de Turin la capitale des États de Savoie au 16^{ème} siècle. Au 11^{ème} siècle, Turin était devenue, par un héritage, une propriété de la Maison de Savoie ». Turin et le Piémont, trop éloignés de la Savoie, intéressèrent peu les souverains jusqu'en 1563, où le duc Emmanuel-Philibert choisit d'y établir sa capitale. La capitale des États de Savoie fut transférée à Turin, abandonnant Chambéry, la capitale ancestrale. Chambéry était jugée trop proche de la France ainsi que des puissances protestantes qui s'étendaient sur les territoires suisses.



Basilique Superga, inaugurée en 1731 par Charles Emmanuel III de Savoie. Elle domine à une altitude de 670 m et se trouve à une dizaine de kilomètres du centre de Turin.

Petit rappel historique

Par le traité d'Utrecht, le duc de Savoie Victor-Amédée II obtint le royaume de Sicile en 1713. Jugé trop éloigné de ses principaux territoires, il l'échangea en 1720 contre le royaume de Sardaigne. Les Savoie sont alors connus comme les rois du Piémont-Sardaigne.

En 1860, le roi Victor-Emmanuel II se sépara de Nice et du territoire d'origine de la Savoie, qu'il légua à la France, en échange du soutien militaire fourni par Napoléon III. Les Savoie partent alors à la conquête de la péninsule italienne, morcelée en une myriade d'États. En 1861, Cavour et Garibaldi unifient le royaume d'Italie en un seul pays, au nom du roi Victor-Emmanuel II de Sardaigne. Victor-Emmanuel II, son fils, son petit-fils et son arrière-petit-fils ont été rois d'Italie.

Périodes de règne

Napoléon 1 ^{er}	1805_1814
Victor Emmanuel II	1861-1878
Humbert 1 ^{er}	1878-1900
Victor Emmanuel III	1900-1946
Humbert II	1946-1946 (1 mois de règne) prétentions 1983
Victor Emmanuel de Savoie	1983-2024
Emmanuel Philibert de Savoie	2024(52 ans) époux de Clotilde Coureau, actrice et Princesse de Savoie

** Voir la série documentaire intitulée « Dans l'ombre du trône », qui relate l'assassinat en 1978 d'un étudiant allemand dans lequel a été impliquée la famille royale. Pour ces faits, il a été jugé et acquitté en 1991.

En 2006, il s'était retrouvé impliqué dans une affaire de proxénétisme et de machineries à sous qui l'avait conduit une semaine en prison et un mois aux arrêts domiciliaires. Il a trempé également dans une affaire de ventes d'armes au Moyen Orient.

Josette Limousin